



DOCUMENT DE PRESENTATION

Mission d'évaluation et de formulation d'un projet d'appui à la démobilisation et à la réinsertion des démobilisés au Tchad

**Mission
du 24 novembre 2004
au 22 décembre 2004**

CHANNEL RESEARCH

Présentation du rapport d'évaluation et de formulation d'un projet de démobilisation et de
réinsertion d'ex soldats au Tchad

Mission du 24 novembre au 22 décembre 04

Vers l'élaboration d'un Programme National de Démobilisation et de Réinsertion

A l'issue de l'étude réalisée, la mission propose un processus de réinsertion des ex-militaires du Tchad qui, si il est approuvé par le gouvernement tchadien, devra faire l'objet d'un Programme National de Démobilisation et de Réinsertion (PNDR).

Définition de l'articulation entre la démobilisation et la réinsertion

Une ébauche de plan de réinsertion et diverses propositions élaborés par le Comité National de Réinsertion (CNR) ont été étudiés et travaillés en groupe avec le coordonnateur du CNR et ses collaborateurs directs, et, les consultants. De la même manière, sur la base de propositions de la Direction de la Démobilisation et de la Reconversion (DDR) nous avons imaginé un processus de démobilisation où l'information, le conseil et l'orientation assortis d'une formation ciblée permettraient de faciliter le travail de réinsertion proprement dit et de rendre à la vie civile des militaires aptes à se prendre en charge et à s'intégrer dans les communautés.

Ainsi, le processus proposé est sensiblement différent de celui qui a été suivi dans le passé :

- ✓ La démobilisation (stricto sensu : moment où le militaire est rayé des effectifs de l'armée), interviendrait après une phase de préparation suffisamment longue incluant sensibilisation, conseil, orientation et formation adaptée aux besoins des intéressés, à leur projets et aux offres du marché des activités génératrices de revenus.
- ✓ L'intégration consisterait en une prise en charge immédiate du démobilisé, suivie sans délai d'un placement auprès d'une agence d'encadrement (AE) conforme au choix des intéressés tels qu'ils l'auraient exprimé au moment de l'orientation et pour lequel ils auraient été formés.

Du CNR à l'Agence Nationale de Réinsertion (ANR)

Le service en charge la réinsertion recevrait un nouveau mandat mieux délimité, plus spécialisé, plus cohérent et plus clair.

Pour bien marquer ce changement, de nouvelles dénominations sont proposées. Ainsi le Comité National de Réinsertion (CNR) deviendrait l'Agence Nationale de Réinsertion (ANR) et ses bureaux locaux

CHANNEL RESEARCH

Présentation du rapport d'évaluation et de formulation d'un projet de démobilisation et de réinsertion d'ex soldats au Tchad

Mission du 24 novembre au 22 décembre 04

deviendraient des Secteurs interrégionaux de Réinsertion (SIR) qui recouvrent une réalité territoriale.

Définition des processus de démobilisation et de réinsertion

Le processus complet de démobilisation/réinsertion est décrit dans un document annexe aux rapports rendus par la mission. Ce processus devrait se décomposer en trois phases :

- **Première phase** : sensibilisation, conseils, orientation et formation, se concluant par la « démobilisation »
- **Deuxième phase** : prise en charge administrative par l'Agence Nationale de Réinsertion (ANR) suivie de la mise en contact des démobilisés avec leur nouvel environnement civil par l'intermédiaire des Agences d'Encadrement appropriées. L'ANR doit anticiper ce moment et le plus gros de son travail réside en la préparation de tous les acteurs à cette « réinsertion ».
- **Troisième phase** : Une fois le démobilisé encadré par l'agence la plus adaptée, les agents régionaux de l'ANR continuent à suivre cette phase de réadaptation. Ils gardent le contact avec leurs protégés, les agences d'encadrement et les communautés pour faciliter cette phase dont l'aboutissement est la « réinsertion ».

Bien évidemment, pour les démobilisés des années 1992 à 1997, le processus se limitera aux deuxième et troisième phases en fonction notamment de critères de vulnérabilité et de choix qu'ils pourraient exprimer lors de l'activation du futur plan. Il conviendrait aussi de leur donner la possibilité d'accéder à une formation pouvant améliorer leur accès à des activités génératrices de revenus supérieurs aux actuels. Cette offre devrait inclure les formations que l'armée réalisera dans ses propres structures.

Par ailleurs, les formations qui se dérouleraient dans des structures civiles resteraient sous la supervision directe et exclusive de l'ANR.

Détermination des bénéficiaires

Les bénéficiaires de ce Plan seraient les anciens démobilisés et leurs dépendants, ainsi que les futurs démobilisés et leurs dépendants également. La réinsertion de ces deux groupes de bénéficiaires est d'importance égale mais il est probable que celle des futurs démobilisés soit plus facile et donc connaisse un meilleur taux de réussite en raison d'une préparation mieux anticipée et mieux ciblée.

Les autres bénéficiaires du programme seraient les démobilisés ou ayant droit particulièrement vulnérables que sont les enfants (orphelins mais

CHANNEL RESEARCH

Présentation du rapport d'évaluation et de formulation d'un projet de démobilisation et de réinsertion d'ex soldats au Tchad

Mission du 24 novembre au 22 décembre 04

aussi s'il en existait les enfants soldats), les femmes (démobilisées ou veuves de démobilisés), les handicapés et les malades. Cela représente un groupe dont les caractéristiques individuelles diffèrent beaucoup ; les aides devront être ajustées au cas par cas.

Recensement des ayant droit des démobilisations passées

Préalablement, il est indispensable de réaliser un recensement exhaustif des ayant droit tels qu'il seront définis par le futur plan de réintégration. En l'absence d'une liste actualisée des démobilisés et personnes particulièrement vulnérables, il paraît illusoire d'entreprendre toute activité de réinsertion cohérente et structurée. Pourtant, ce recensement constituerait la première étape de l'orientation des démobilisés vers les activités prévues dans le Plan.

Recherche des activités génératrices de revenus et orientation

Sur la base de ce recensement, il est proposé que, l'Agence Nationale de Réinsertion (ANR) identifie les groupes cibles, ordonne les besoins, dresse inventaire des ressources d'emploi des lieux d'implantation des démobilisés pour pouvoir les diriger, soit vers des activités de réinsertion par l'emploi pour la grande majorité, soit vers des programmes spécifiques existant ou à créer pour les quelques milliers de vulnérables.

En ce qui concerne la réinsertion par l'activité économique, l'ANR pourrait procéder à l'orientation des démobilisés vers l'un des trois domaines suivants :

- la formation professionnelle préalable.
- le placement auprès d'une Agence d'Encadrement du secteur privé ou public.
- La réalisation d'un micro projet (de préférence collectif) dans une activité génératrice de revenus ou d'emplois.

Cette orientation se ferait selon un certain nombre de critères dont : les aptitudes des démobilisés, les activités économiques possibles sur la zone, la présence d'agences d'encadrement (AE), le tissu économique et associatif, etc.

L'accès à des micro crédit viendrait en complément de ces trois domaines d'activités.

Délégation de l'insertion aux agences d'encadrement (AE)

Dans le schéma élaboré, L'ANR ne prendrait pas directement en charge ces projets de réinsertions mais orienterait les démobilisés vers des

CHANNEL RESEARCH

Présentation du rapport d'évaluation et de formulation d'un projet de démobilisation et de réinsertion d'ex soldats au Tchad

Mission du 24 novembre au 22 décembre 04

agences d'encadrement (AE) partenaires qui prendraient en charge ces projets d'un point de vue opérationnel et financier. Ces agences pourraient être des Organisations Non Gouvernementales (ONG) nationales ou étrangères, des associations nationales, des Organismes communautaires de Bases (OCB), des Coopératives, des bureaux des Programmes nationaux ou internationaux de développement ou d'assistance, des établissements de formation, des établissements de micro finance.

Le mandat de l'ANR serait d'organiser l'accueil des démobilisés par ces agences d'encadrement, sur la base des informations recueillies par le recensement. Pour effectuer ce travail de mise en relation, l'ANR devrait au préalable, avoir établi des partenariats sur l'ensemble du territoire et convenu des procédures à suivre jusqu'à la complète réinsertion des intéressés.

Participation de l'ANR à la prise en charge sociale des démobilisés

Enfin, L'ANR devrait compléter son action en incluant un volet social. L'ANR pourrait faciliter l'accès de tous les démobilisés aux services de santé (VIH/SIDA entre autre), d'éducation et au logement, soit les intégrant dans les services sociaux de l'Etat existant ou à créer, soit en les orientant vers des programmes d'assistance, via des ONG ou des associations.

Pour préparer cette activité primordiale d'orientation, l'Agence Nationale de la Réinsertion devrait réaliser un travail de recherche que nous avons initié durant la mission. La connaissance de ces programmes et de ces services, l'établissement d'une relation suivie avec leurs promoteurs ou responsables permettraient de définir le volume des démobilisés qui pourraient y prétendre et de les y intégrer.

Création d'une dynamique de d'ouverture et de partenariats

Si les phases du processus global sont séparées et menées par des acteurs bien distincts, l'un militaire et les autre civils, les frontières ne sont pas étanches et l'ANR devrait participer conjointement avec la DDR à la sensibilisation, au conseil et à l'orientation des futurs démobilisés. De même, certains centres de formations de l'armées pourraient être assistés par des ONG civiles. Cependant, l'agrément de procédures et la coordination de l'ensembles des parties prenantes de ce programme relèverait du Conseil National de la Démobilisation et de la Réinsertion réunissant notamment les membres du gouvernement.

CHANNEL RESEARCH

Présentation du rapport d'évaluation et de formulation d'un projet de démobilisation et de réinsertion d'ex soldats au Tchad

Mission du 24 novembre au 22 décembre 04

Les activités prioritaires

Outre les changements de mentalités qu'elle implique, la mise en œuvre de ce programme passe par la réalisation d'étapes préalables incontournables :

- ✓ La réalisation d'un recensement exhaustif des ayant droit. Réalisation d'un fichier à entrées multiples selon des critères adaptés à l'objectif de réinsertion.
- ✓ Le renforcement des capacités de l'Agence Nationale de Réinsertion (ANR) au niveau central et régional.
- ✓ Le renforcement de la Direction de la Démobilisation et de la Reconversion (DDR) notamment dans ses activités de conseil-orientation et formation.

Ces étapes seront prolongées par

- ✓ L'écriture d'un plan de démobilisation prenant en compte le nouveau processus de démobilisation/réinsertion
- ✓ La passation de conventions entre les institutions, les bailleurs et les prestataires de service.
- ✓ La rédaction de manuels de procédures.

CHANNEL RESEARCH

Présentation du rapport d'évaluation et de formulation d'un projet de démobilisation et de réinsertion d'ex soldats au Tchad

Mission du 24 novembre au 22 décembre 04